



01	Présentation générale du plan d'action Méthodologie d'élaboration Contenu global	p3
02	Pilotage et mise en œuvre du plan d'action Pilotage Suivi et évaluation du plan d'action	p8
03	Le plan d'actions PCAET 2025-2030 Grille de lecture d'une fiche d'action Les fiches d'actions Glossaire	p10

01 Présentation générale du plan d'action

01 Présentation générale du plan d'action

Méthodologie d'élaboration

Ce document présente le programme d'action du PCAET de la Communauté de Communes Roumois Seine 2025-2030.

Ce plan d'action a été construit et s'est enrichi au fur et à mesure de l'élaboration du PCAET de la CC Roumois Seine. Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enjeux climat air énergie du territoire, ainsi que les leviers d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire au changement climatique et la production d'énergies renouvelables. A la lumière de ces éléments, les élus de la CC Roumois Seine ont construit une stratégie et des axes sur lesquels ils souhaitent appuyer leurs actions pour répondre à ces enjeux. De nombreux échanges ont ensuite eu lieu à la fois en interne, avec les élus et les services de la CC, et à l'externe avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire, afin de définir précisément les actions nécessaires et envisageables à mener pour atteindre les objectifs fixés. Il en découle un plan d'action opérationnel que la collectivité pourra mettre en œuvre et suivre avec le soutien de ses partenaires.

Contenu global

Le plan d'action 2025-2030 du PCAET de la CC Roumois Seine est composé de 7 axes stratégiques, déclinés en 30 actions, redéclinées ensuite par des sous-actions. Ces actions sont ensuite décrites de manière précise afin d'expliquer les détails de leur réalisation et de leur suivi.

- Roumois Seine, une Communauté de communes exemplaire
- Agir sur la rénovation énergétique et la construction de bâtiments publics/ privés ;
- Développer et encourager la mobilité durable
- Aménager durablement le territoire et l'adapter au changement climatique
- Développer et soutenir une économie locale et durable
- Préserver les milieux naturels, les ressources et améliorer les pratiques agricoles et la qualité de l'air
- Développer la production d'énergie locale et issue de ressources renouvelables

01 Présentation générale du plan d'action

Rappel des fiches d'actions

Axe n°1 : Animation et exemplarité

5 actions

- 1.1 : Instaurer une gouvernance territoriale
- 1.2 : Déployer le plan de sobriété
- 1.3 : Sensibiliser et informer les habitants aux enjeux climatiques
- 1.4 : Réduire l'impact de la flotte de véhicules et des déplacements des collectivités
- 1.5 : Gérer durablement les déchets

Axe n°2 : Habitat : agir sur la rénovation énergétique et la construction de bâtiments publics/ privés

3 actions

- 2.1 : Renforcer l'accompagnement des habitants dans leurs démarches de rénovation de l'habitat
- 2.2 : Accompagner les professionnels du bâtiment dans la transition énergétique
- 2.3 : Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation

Axe n°3 : Mobilités

4 actions

- 3.1 : Réduire les déplacements du quotidien et renforcer les mobilités partagées
- 3.2 : Mettre en œuvre le schéma directeur des modes actifs
- 3.3 : Renforcer l'usage du vélo et autres modes actifs
- 3.4 : Sensibiliser à l'écoconduite et faciliter l'accès à des véhicules moins polluants

Axe n°4 : Aménagement et adaptation du territoire

4 actions

- 4.1 : Suivre les objectifs Air Climat Energie via le PLUi
- 4.2 : Aménager les nouveaux secteurs d'urbanisation en intégrant les enjeux environnementaux et en réalisant des opérations à faible empreinte carbone et faible consommation énergétique
- Action 4.3 : Renforcer les espaces de nature dans les centres villes afin d'améliorer la qualité de vie
- 4.4 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et la résilience du potentiel hydrique

01 Présentation générale du plan d'action

Rappel des fiches d'actions

Axe n°5 : Développement économique

6 actions

- 5.1 : Accompagner les entreprises dans la diminution de leur empreinte carbone
- 5.2 : Former les actifs et futurs actifs aux métiers de la transition écologique
- 5.3 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition écologique
- 5.4 : Réaliser des études de requalification des zones d'activité
- 5.5 : Favoriser des pratiques touristiques durables
- 5.6 : Développement de l'économie circulaire durable

Axe n°6 : Agriculture et environnement

3 actions

- 6.1 : Mise en place d'une convention entre la CCRS et la Chambre d'Agriculture pour renforcer son action sur le territoire
- 6.2 : Diversifier la production agricole et rendre plus accessible aux consommateurs les produits locaux via le Programme Alimentaire Territorial
- 6.3 : Développer une gestion durable des haies et mettre en œuvre des actions de reboisement

Axe n°7 : Energies renouvelables

5 actions

- 7.1 : Instaurer un cadre pour les grands projets d'énergie renouvelable
- 7.2 : Identifier les zones d'accélération pour le déploiement des projets d'énergie renouvelable
- 7.3 : Soutenir le développement du solaire photovoltaïque et thermique
- 7.4 : Etudier le potentiel de la méthanisation et développer des unités adaptées
- 7.5 : Actions de sensibilisation et d'information sur les énergies renouvelables

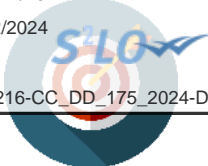
01 Présentation générale du plan d'action

Présentation des 14 projets prioritaires du Plan Climat

Axe n°1 : Animation et exemplarité	<ol style="list-style-type: none">Déployer le plan de sobriété et notamment :<ul style="list-style-type: none">Accélérer la transition énergétique du territoireAnimer le programme « Défi toit » (25 familles, 6 mois)
Axe n°2 : Habitat : agir sur la rénovation énergétique et la construction de bâtiments	<ol style="list-style-type: none">Maintenir et renforcer la Maison de l'Habitat et son action de conseilMettre en œuvre une délibération OPAH afin d'élargir la gamme des aides aux habitants
Axe n°3 : Mobilités	<ol style="list-style-type: none">Mettre en œuvre le Plan de Mobilité Simplifié et notamment :<ul style="list-style-type: none">Mutualiser et optimiser l'usage de la voiture au quotidienAméliorer l'offre de transports en communsMettre en œuvre le schéma directeur des modes actifs et notamment :<ul style="list-style-type: none">Développer les axes cyclablesRenforcer l'offre de services (stationnement, réparation, évènements)
Axe n°4 : Aménagement et adaptation du territoire	<ol style="list-style-type: none">Intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans les orientations et dans le règlement du PLUiIntégrer les enjeux en matière de cycle de l'eau dans les documents de planification en prenant en compte les effets du changement climatique
Axe n°5 : Développement économique	<ol style="list-style-type: none">Créer un écosystème local « Territoire d'industrie Axe Seine BTP de demain » : initier une pépinière d'entreprises innovantesCibler des bonnes pratiques avant l'élaboration d'une charte touristique durable
Axe n°6 : Agriculture et environnement	<ol style="list-style-type: none">Initier et assurer le suivi du PAT au niveau localMaintenir la Trame verte du territoire (prairies, haies, boisement) au travers du PLUi afin de préserver et restaurer les milieux naturels, notamment via la plantation de haies
Axe n°7 : Energies renouvelables	<ol style="list-style-type: none">Prioriser le photovoltaïque sur les bâtiments publics et parkings (recensement et mise en œuvre)Encadrer de la méthanisation (conditionnalité, communication, sensibilisation, normes et critères)

02 PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

02 Pilotage et mise en œuvre du plan d'action

Envoyé en préfecture le 20/12/2024	
Reçu en préfecture le 20/12/2024	
Publié le	
ID : 027-200066405-20241216-CC_DD_175_2024-DE	

Pilotage

Afin de piloter la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du PCAET, la CC Roumois Seine a mis en place la gouvernance suivante :

1. Au niveau politique, le portage est assuré par le Président de la CC Roumois Seine, ainsi que par les vice-présidents en charge de :
 - La transition écologique et la mobilité ;
 - L'attractivité et la cohésion du territoire ;
 - La gestion aquatique ;
 - La planification, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.
2. Au niveau technique, le chargé de mission transition écologique et mobilité est chef de projet PCAET, il assure l'animation et la coordination globale du PCAET à la fois en interne auprès de ses collègues, mais également à l'externe, auprès de l'ensemble des partenaires du territoire.

Des référents élus et agents, sont également identifiés au sein de chaque service, afin d'assurer la mise en œuvre des actions du PCAET, chacun en ce qui les concerne.

Un Comité de Pilotage (COFIL) PCAET se réunira une à deux fois par an pour suivre l'avancement du programme d'action, identifier les éventuelles difficultés afin de trouver des solutions et éventuellement faire évoluer le plan d'action, si nécessaire.

Suivi et évaluation du plan d'action

Le PCAET doit faire l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement. Un bilan à mi-parcours, réglementaire, devra être réalisé au bout de 3 ans de mise en œuvre, soit en 2027. Ce bilan devra présenter un état d'avancement du programme d'action, et les évolutions des différents indicateurs, afin de vérifier si la collectivité est sur la bonne trajectoire pour atteindre ses objectifs.

Au-delà des aspects réglementaires, le programme d'action PCAET doit être un outil opérationnel de pilotage de la politique climat air énergie de la CC Roumois Seine. Ainsi, le suivi annuel réalisé en COFIL, le bilan à mi-parcours à 3 ans et l'évaluation finale au bout de 6 ans doivent permettre de faire évoluer le programme d'action, en fonction des difficultés rencontrées ou au contraire selon les opportunités offertes par des financements, ou autres démarches et politiques locales en faveur des enjeux climat air énergie. Chaque année, le plan d'action PCAET pourra donc évoluer pour : renforcer des actions existantes, en définir de nouvelles, modifier, voire abandonner d'autres actions jugées inefficaces ou inopportunes.

03 LE PLAN D'ACTION PCAET 2025-2030

Grille de lecture d'une fiche action

Pour chaque action du plan d'action, une fiche a été élaborée avec les éléments disponibles au niveau des services de la Communauté de Communes Roumois Seine, et de ses partenaires.

Ces fiches action rappellent : L'axe de la stratégie / Le numéro de l'action et son intitulé général / Les objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs du PCAET auxquels se rattache l'action.

Enfin, les **fiches action détaillent** :

- Les **étapes** de réalisation de l'action et/ou les sous-actions qui composent l'action
- Le **niveau de priorité des actions et sous actions** : 5 niveaux de priorité, de 1 à 5, ont été définis : **1 - Très faible** ; **2 - Faible** ; **3 - Moyenne** ; **4 - Forte** ; **5 - Très forte**
- Qui est le **Maître d'Ouvrage**
- Quels sont les **partenaires** techniques et/ou financiers pour la mise en œuvre de l'action concernée,
- Les **moyens humains** nécessaires : 3 niveaux de moyens humains, de 1 à 3

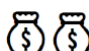
 : Mesure ponctuelle, nécessitant moins de 0,5 ETP

 : Mesure régulière, nécessitant entre 0,5 ETP et 1 ETP

 : Mesure régulière et de grande échelle, nécessitant un besoin supérieur à 1 ETP d'ici la fin du PCAET

- Les **moyens financiers** nécessaires (estimations) : 3 niveaux de moyens financiers, de 1 à 3

 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)

 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur par exemple)

 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures, ...)

- Le **calendrier** de mise en œuvre : Court terme (1^{ère} année) / Moyen terme : (d'ici mi-parcours) / Long terme (fin PCAET/ prochain PCAET)
- Les **indicateurs** d'évaluation, liés à l'atteinte des objectifs du PCAET

Contexte :

Description succincte de l'axe et de son contexte. Définition du but escompté à travers la réalisation de l'action

Présentation des actions qui composent l'axe

Calendrier de mise en œuvre – Court terme/ Moyen terme/ Long terme

Estimation de l'impact de l'action
 Impact Faible/ Moyen/ Fort

X actions	Calendrier	Impact
0.1 :		★★★
0.2 :		★★★
0.3 :		★
0.4 :		★

Priorisation politique établie en lien avec la stratégie territoriale



Indicateur d'impact	Objectif 2030
Les indicateurs ciblent les secteurs à analyser pour vérifier si les actions permettent d'atteindre les objectifs ciblés	Les objectifs chiffrés rappellent les résultats attendus (ordre de grandeur en lien avec la stratégie territoriale)



Contribution de l'axe aux objectifs :

Rappel des principaux indicateurs en lien avec l'axe (émissions de GES, polluants, consommations énergétiques)



Opérations et politiques liées :

Documents cadres, lois et documents sur lesquels s'appuie l'action



Bénéfices Climat –Air – Energie :

- Adaptation au changement climatique :
- Atténuation du changement climatique :
- Réduction de la consommation d'énergie :
- Amélioration de la qualité de l'air :
- Energies renouvelables :

Bénéfices attendus sur les leviers de l'action
 xxx : bénéfice important
 xx : bénéfice moyen
 x : bénéfice faible
 Vide : neutre



Points de vigilance/préconisations environnementales :

Préconisations et points de vigilance issues de l'évaluation environnementale

Numéro et nom de l'action

Description des étapes de l'action et sous-actions à mettre en œuvre.
Classement des actions et sous-actions par priorité de mise en œuvre.

Niveau d'impact de l'action : Rappel de l'impact de l'action

Temporalité de mise en œuvre de l'action

Porteur de l'action, garant de son bon avancement

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

Indicateur	Objectif
Indicateur de suivi qui permet de suivre la mise en œuvre des actions	Objectif relatif aux indicateurs ciblés (en cohérence avec les objectifs globaux de l'axe)
Moyens humains	Coût estimé
Moyens humains estimés pour la mise en œuvre des mesures	Estimations des moyens financiers pour la mise en œuvre des mesures

Contexte :

La coordination et la transversalité du PCAET nécessitent une large conscientisation, ainsi qu’une explication à tous les acteurs engagés du territoire. Il est ainsi vital d’informer, de sensibiliser et d’animer ces enjeux : la prévention coûte 1% du PIB mondial ; la réparation pèse pour 5 à 20%. Il convient de maintenir les actions positives existantes, de les développer au même titre que les actions listées ci-dessous. Dans ce cadre, la CCRS doit maintenir son engagement, porter l’exemple et dynamiser le territoire selon ces recommandations. Les collectivités possèdent des leviers d’action sur 50% des émissions de GES (ADEME).

5 actions	Calendrier	Impact
1.1 : Instaurer une gouvernance territoriale	T1 2025	★★★
1.2 : Déployer le plan de sobriété	T1 2025	★★★
1.3 : Sensibiliser et informer les habitants aux enjeux climatiques ★	Long terme	★★★★★
1.4 : Réduire l’impact de la flotte de véhicules et des déplacements des collectivités	Moyen terme	★★★
1.5 : Gérer durablement les déchets	Long terme	★★★

Indicateur d’impact	Objectif 2030
Réduction des déchets	-50% (2010-2025) -15 DMA (2010-2030)



Contributions de l’axe aux objectifs :

Emissions de GES – 3.0 % (2020)

Consommation d’énergie – Non concerné



Opérations et politiques liées :

PPA, PREPA, SNBC, PUQA, PNACC, SRADDET, SRCAE, SAR, PLUi, SCoT, PMS, PDU, Plan de sobriété, LTECV, TGAP, Loi Agec, PRPGD Normandie



Bénéfices Climat –Air – Energie :

Adaptation au changement climatique : ++

Atténuation du changement climatique : +

Réduction de la consommation d’énergie : +

Amélioration de la qualité de l’air : +

Energies renouvelables : +



Points de vigilance/préconisations environnementales :

Action 1.1 : Instaurer une gouvernance territoriale

- Priorité très forte** - Création d'un Comité de pilotage élus de la CCRS, des communes, permettant de suivre l'avancement de la politique climat-air-énergie
- Priorité moyenne** - Promouvoir les projets du PNR
- Priorité moyenne** - Adopter une politique de **gestion** des **épisodes de sécheresse** et de **gestion** des **phénomènes météorologiques intenses**
- Priorité très faible** - Obtention du **label Climat Air Energie de l'ADEME** (Territoire engagé transition écologique – niveau 2) et de la certification AFNOR

Niveau d'impact de l'action : 




Toute la durée du PCAET



CCRS







CCRS, Communes, partenaires techniques et institutionnels



Indicateur	Objectif
1- nombre de réunions du COPIL/an 2- obtention de la certification T.E.T.E 3-objectifs réglementaires nationaux	1 – une à deux réunions/an
Moyens humains	Coût estimé
 1 ETP (chargé de projet)	

Action 1.2 : Déployer le plan de sobriété

- Priorité très forte** - Déployer le plan de sobriété et notamment :
 - Priorité très forte** - Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine public
 - Réduire l’empreinte carbone des systèmes d’assainissement
 - Priorité très forte** - Maintenir la collectivité dans une **démarche numérique responsable** (Réduction de l’empreinte du numérique, gestion du stockage des données, 100% du matériel acheté reconditionné pour le télétravail)
 - Priorité très forte** - Mettre en place une commande publique responsable
 - Réaliser un **Plan pluriannuel d’investissement** (objectif de décarbonation de la collectivité)
 - Inclure des **critères environnementaux / d’empreinte carbone dans les marchés publics** de l’EPCI pour favoriser des produits locaux et réduire les émissions
 - Troquer les imprimantes personnelles contre des copieurs multifonctions
 - Continuer à acheter des produits/machines recyclés, reconditionnés, labélisés (label LongTime, Energy Star) pour les collectivités
 - Lutter contre l’obsolescence programmée à travers la communication, en diminuant la publicité pour les achats neufs
- Priorité forte** - Réaliser un plan lumière (sanctuariser la **trame noire**)
- Priorité forte** - Poursuivre la mise en place des systèmes économes en eau et en énergie dans les bâtiments publics (chasses d’eau issue de pluie et de moindre volume, 19° maximum pour le chauffage dans les bureaux)
- Priorité forte** - **Etendre le remplacement** des éclairages par du **LED** et réduire l’éclairage intelligemment
- Priorité moyenne** - **Privilégier les fournisseurs d’énergie verte** (ex : Mint)

Niveau d’impact de l’action : 

-  Toute la durée du PCAET / 2025 : Plan pluriannuel d’investissement / 2026 pour les sanitaires + Plan lumière Trame noire
-  CCRS
-  CCRS, Communes

Indicateur	Objectif
1 – %age de mutualisation des usages et outils	1 – 70% pour les bâtiments tertiaires
2 – Nombres de capteurs de présence	5 – 2029/2030
3 – Surface de Trame noire mise en œuvre	
4 – Durée des appareils	
5- Obtention du label et de la certification	
Moyens humains	Coût estimé
 1,75 ETP (technicien, chargé de projet, gestionnaire des marchés)	 500€ à 8 000€ selon le modèle de copieur Aides de l’ADEME pour l’audit de label

Action 1.3 : Sensibiliser et informer les élus, les habitants et les acteurs aux enjeux climatiques

- Priorité très forte** - **Prioriser** la **sensibilisation** et la **formation** des **élus** (fresques du climat, atelier 2 tonnes)
- Priorité très forte** - Animer le programme « **Défi toit** » (25 familles, 6 mois) afin de constituer des « ambassadeurs » variés de la transition écologique
- Priorité très forte** - **Sensibiliser les enfants** par des interventions dans les écoles (programme Watty, fresque du climat, fresque de l'air, responsabiliser lors des sorties nature, sportives)
- Priorité forte** - **Portage et pilotage de la politique Climat Air Energie**
 - Sensibilisation et formation des élus aux thématiques Climat Air Energie
- Priorité forte** - Sensibilisation des **agents de l'EPCI** aux enjeux du développement durable (éco-conduite, sobriété énergétique)
- Priorité moyenne** - Elaborer et diffuser une **charte** mise à disposition des habitants sur un ou plusieurs objectifs associés (écocorresponsabilité, empreinte carbone quotidienne) via des panneaux, sites, forums.
- Priorité moyenne** - Inciter et sensibiliser à **l'usage du chauffage à bois**, l'entretien, le renouvellement et l'installation de systèmes performants pour éviter les pollutions de l'intérieur des habitats et limiter les pollutions atmosphériques
- Priorité moyenne** - Proposer des espaces de **renaturation avec des outils pédagogiques** et de sensibilisation (ex : cours d'écoles)
- Priorité moyenne** - Intégration dans les démarches **RSE** (responsabilité sociétale des entreprises) **d'objectifs AIR** en lien avec ATMO Normandie
- Priorité moyenne** - Réalisation d'un **cadastre solaire**

Niveau d'impact de l'action :




- Toute la durée du PCAET / 2025 pour la mise en place du « GIEC local » / T3 2025 pour le cadastre solaire / T1 2026 pour Charte
- CCRS
- CCRS, Communes, Association AMORCE, ADEME, CPIE, CMI, CMA, AFPG, ATMO



Indicateur	Objectif
1 – Réalisation de la Charte	1 – T1 2026
2 – Atelier de formation des élus et agents	2 – 1 fresque proposée à tous les agents communautaires et élus
3 – Nbr de sensibilisation	3 – 10/an
4 – Présence d'un cadastre solaire	4 – T3 2025
5 – Efficience du programme « Défi toit »	5 – 1 Défi toit organisé
Moyens humains	Coût estimé
2,15 ETP (animation/communication)	Défi toit : 21 000 €
	Coût d'un cadastre solaire : ~28 000 €

Action 1.4 : Réduire l'impact de la flotte de véhicules et des déplacements des collectivités

- Priorité très forte** - Réaliser en 2025 l'étude d'opportunité d'actions de restrictions de circulation selon les termes de la convention passée avec ATMO Normandie dans le cadre du PPA.
- Priorité très forte** - **Electrification** de la **flotte** de véhicules (action en cours : Zoé, Kangoo)
- Priorité moyenne** - Intégrer le **dispositif Mobili'pro** de l'ADEME (aides)
- Priorité moyenne** - Proposer une gamme de déplacements alternatifs (vélos électriques, forfait mobilité durable)

Niveau d'impact de l'action : 




-  Toute la durée du PCAET
-  CCRS
-  CCRS, Communes, ATMO




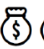


Indicateur	Objectif
1 – %age électrique de la flotte 2 – Consommation des véhicules avant et après renouvellement 3 – Gain sur les polluants atmosphériques (Nox, PM10 et PM2,5)	1 – 66% en 2030 2 – Etablir un suivi des consommations de la flotte 3 – Extraction des données ATMO pour quantifier les émissions de polluants et suivi dans le temps
Moyens humains	Coût estimé
 0,3 ETP (suivi et entretien)	 >30 000€ par véhicule électrique

Action 1.5 : Gérer durablement les déchets

- ❑ **Priorité très forte** - Mettre en place une tarification incitative (TEOMi)
- ❑ **Priorité très forte** - Mettre en œuvre le **Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** :
 - déployer des sites de compostage partagés (5)
 - accompagner le compostage en établissement
 - maintenir la promotion du compostage individuel (dont vermicompost)
 - renforcer la possibilité de broyer ses déchets verts et le paillage à domicile (10% des foyers et ensemble des communes)
 - développer le compost et le jardinage au naturel dans les espaces verts
 - créer des réseaux d'éco-jardiniers
 - intégrer la valorisation des biodéchets dans le paysage urbain
 - encourager les particuliers à obtenir des animaux domestiques (poules) pour la valorisation des biodéchets et l'entretien des espaces verts
- ❑ **Priorité moyenne** - **Cartographie des flux des déchets** d'activité économique
- ❑ **Priorité moyenne** - Diminuer de 80% les consommables dans les services (papiers, plastiques)
- ❑ **Priorité moyenne** - Sensibiliser sur la filière déchets (et la production) ;
- ❑ **Priorité moyenne** - En lien avec les déchetteries :
 - Favoriser le **réemploi** des déchets (Repair'Café à créer et animer)
 - Faire disparaître l'incinération sans valorisation énergétique (10% 2024)
 - **Valoriser les déchets bois** en développant la thermolyse de la biomasse
 - Utiliser les restes de débardage pour le chauffage
 - **Lutter contre les dépôts sauvages** : collecte et contrôles
 - Organiser trois journées de sensibilisation par an et soutenir la présence lors d'événements communautaires
 - Accentuer la prévention auprès des nouveaux habitants





Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET / TEOMi effective en 2025
-  PRECOVAL
-  CCRS, Communes, déchetteries, PRECOVAL, association AMORCE, ATMO

Indicateur	Objectif
1 – Poids des déchets/hab (%age de collecte, erreur de tri)	1 – -50% de déchets (2010-2025)
2 – %age d'installation des sites de compostage partagés	2 – Valoriser 65% des déchets non dangereux
3 – Création de la cartographie des flux de déchets	3 – -75% de gaspillage alimentaire (2017-2027)
4 – Réduction des déchets verts	4 – -30% de déchets verts (2017-2027)
5 - %age des foyers et communes disposant de broyeurs à végétaux	5 – 10% des foyers et 100% des communes disposant de broyeurs itinérants
6 - %age de réduction des DMA	6 - -15% des DMA (2010-2030)
7 - %age de réduction des GES	7 - -35% de GES (2030) ; -66% (2050)
8 – Suivi des signalements olfactifs en lien avec les déchets	8 – Nombre de signalements recensés
Moyens humains	Coût estimé
 2 ETP (Gestionnaire de projet, animation, communication, suivi)	 300-1000€/broyeur 200€ pour la prévention des agents
	   900 000€ pour les déchets verts 300€/an pour 3 jours de prévention
	

Contexte :

L’habitat constitue un fort potentiel direct de réduction des émissions de GES et de consommation d’énergie à l’échelle du territoire. En lien avec la qualité de vie, de l’air et la santé, l’action de ce levier permettra aux habitants de réduire leurs dépenses, réduisant ainsi leurs dépenses énergétiques, de dynamiser la filière BTP locale et normande, en concertation avec le PMS. Le coût des travaux nécessite un accompagnement administratif, technique et financier des services étatiques et privés associés (CCRS, France Rénov’).

3 actions	Calendrier	Impact
2.1 : Renforcer l’accompagnement des habitants dans leurs démarches de rénovation de l’habitat 	Long terme	
2.2 : Accompagner les professionnels du bâtiment dans la transition énergétique	Long terme	
2.3 : Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation	Moyen terme	

Indicateur d’impact	Objectif 2030
Suivi de la rénovation des logements	8 000 logements individuels et 800 logements collectifs rénovés
Actions de sensibilisation pour le renforcement des écocgestes dans les foyers (Baisse de température, ...)	Suivi des actions mises en oeuvre
Emissions et consommations du secteur résidentiel	-54% de GES à l’horizon 2030 (16 530 T en 2030 contre 36 185 T en 2019) -21% des consommations énergétiques à l’horizon 2030 (221 GWh en 2030 contre 280 GWh en 2019)
Remplacement des systèmes de chauffage au fuel	Remplacements de 3000 systèmes de chauffage



Contributions de l’axe aux objectifs :

- Emissions de GES – 20.6 % (2020)

- Consommation d’énergie – 354 GWh (2020)

- Emissions du chauffage domestiques : PM 10 : 34% / SO2 : 78 % / PM 2,5 : 56% / COVNM : 22%



Opérations et politiques liées : PNSE, PPE, PREPA, PRSE, PUQA, SNBC, SRADDET, SRCAE, SAR, SCoT, PLH, PLU, PLUi, SRU, loi APER



Bénéfices Climat –Air – Energie :

- Adaptation au changement climatique : +++

- Atténuation du changement climatique : ++

- Réduction de la consommation d’énergie : +++

- Amélioration de la qualité de l’air : !

- Energies renouvelables : ++



Points de vigilance/préconisations environnementales :

- Risque d’augmentation des PM2,5 en lien avec la combustion de la biomasse liée au chauffage individuel (prioriser les installations les plus performantes flamme verte 7, combustible de qualité, sensibilisation sur l’entretien des installations et méthodes d’allumage)
- Anticiper le risque fort d’effondrement des cavités souterraines ; inondation ; retrait gonflement des argiles
- La rénovation implique une hausse des déchets, des nuisances sonores, des émissions de polluants, une perte de la biodiversité urbaine. Il convient de **préserver** le **patrimoine** autant que le **paysage**.

Action 2.1 : Renforcer l'accompagnement des habitants dans leurs démarches de rénovation de l'habitat 

- Priorité très forte** - Sensibiliser et informer les particuliers sur les services France Rénov' (prime Rénov', Prime Adapt', CEE) ainsi que les propriétaires bailleurs
- Priorité très forte** - Mettre en place un **Plan de communication local** : maintenance des permanences plébiscitées
- Priorité très forte** - Maintenir et renforcer la Maison de l'Habitat et son action de conseil (Grand Bourgtheroulde – Parc du Logis) et assurer un accompagnement des projets de A à Z via la mise en œuvre d'une convention
- Priorité forte** - Cibler les ménages en situation énergétique modeste (prime CEE) par l'intermédiaire d'un plan de communication et avec l'outil dédié d'ENEDIS
- Priorité forte** - Créer un poste de Conseiller en Energie Partagée à l'échelle de l'EPCI, au contact direct avec les habitants via des permanences dans les mairies
- Priorité moyenne** - Initier et promouvoir un Salon de l'habitat favorisant les acteurs locaux innovants
- Priorité faible** – Créer une maison de l'habitat et de l'Energie à l'échelle de plusieurs intercommunalités

Niveau d'impact de l'action : 








Toute la durée du PCAET / Oct. 2024 : étude OPAH / SPRH effectif au 1/01/2025



CCRS



CCRS, France Rénov', CAUE 27, ADIL, CCAS, ENEDIS, bailleurs

Indicateur	Objectif
1 – Nombre de salons de l'habitat/an	1 – 1/an
2 – Réalisation du Plan de communication local	2 – 2025
3 – Nbre de logements rénovés	3 – 8000 logements individuels et 800 logements collectifs
5 – Mode de chauffage	
6 – Gain énergétique (%age)	
Moyens humains	Coût estimé
 0,5 ETP (Animation, communication, suivi)	 Budget CAUE : 4 500€   Budget : SOLiHA : 15 000 €  Budget ADIL : 1 600 €

Action 2.2 : Accompagner les professionnels du bâtiment dans la transition énergétique

- ❑ **Priorité très forte** - Renforcer la **filière locale de rénovation** en collaboration avec les acteurs privés (formations, partenariats avec les entreprises locales, actions de communication valorisantes) et intégrer la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air dans les formations des professionnels
- ❑ **Priorité forte** - Contribuer au développement des métiers liés au bois, notamment par la **commande publique**
 - **Pacte bois** (dispositif de la Région Normandie) : ateliers, interventions, visites, pôle de ressource, identification d'un réseau de compétences
- ❑ **Priorité moyenne** - Formation et obtention de **labels énergétiques** (ex : RGE) pour les artisans, en renforçant les actions de formations locales et les mises en relations entre les organismes et les professionnels.
- ❑ **Priorité moyenne** - Accompagnement des artisans locaux et des acteurs privés vers des méthodes vertueuses et durables (filière chanvre par exemple) et favoriser la mise en place de chantier participatif et la visite de chantier.

Niveau d'impact de l'action : 





Toute la durée du PCAET



CCRS, Chambres dédiées






Fédération française du Bâtiment, CMA, CAPEB, CAUE 27, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat, AFPA, ATMO, PNR, CEREF BTP, URCOFOR




Indicateur	Objectif
1 – Nombre de sessions de formation organisées avec les partenaires	1 – 2 sessions/an
Moyens humains	Coût estimé
 0,3 ETP (Coopération)	 Coût négligeable

Action 2.3 : Aider financièrement les habitants dans leurs efforts de rénovation

- ❑ **Priorité très forte** - **Accompagner** la réalisation d'un **bilan énergétique à coût réduit**
- ❑ **Priorité très forte** -Mettre en œuvre une **délibération OPAH** afin d'élargir la gamme des aides aux habitants
- ❑ **Priorité forte** - **Accompagner** les habitants dans leurs **travaux d'isolation, dans la recherche de financement et dans le montage des dossiers**
- ❑ **Priorité moyenne** - Inciter au **remplacement subventionné des chaudières au fioul et des foyers ouverts** par des modes de chauffage bas-carbone, en s'appuyant sur le Conseiller en Energie Partagé. S'assurer de la performance de la rénovation énergétique réalisée en parallèle pour garantir les effets positifs du remplacement des chaudières au fioul


Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET
-  CCRS
-  Communes, Préfet, ADEME, Centre communal d'action sociale (CCAS), CAF, ANRU, SOLiHA, ANAH, ATMO

Indicateur	Objectif
1 – Nombre de bilans accompagnés 2 – Nombre de chaudières au fioul remplacées 3 – Nombre d'accompagnement isolation 4 – Gain sur les polluants atmosphériques Nox, PM10 et PM2,5)	1 – 100/an 2 – 80% de réduction de consommation de fioul ; 3 000 logements (84% du parc) 3 – 150 dossiers réalisés 4 – Assurer un suivi en lien avec ATMO Normandie
Moyens humains	Coût estimé
 0,5 ETP (Suivi, communication, animation)	 SOLiHA : 15 100€  Audit énergétique : 640-1600€

Contexte :

Les mobilités sont au cœur des préoccupations de nos élus et des habitants de la CCRS. Aussi, il s’agit de développer une offre adaptée, flexible et polyvalente, en mettant l’accent sur la transmodalité, les modes doux et l’autopartage. Le développement de Rezo Pouce et d’aires de covoiturage, la mise à disposition de véhicules et vélos électriques doit permettre de réduire considérablement les émissions de GES liées aux mobilités (39,8%) et ainsi améliorer la qualité de vie et de l’air des habitants dans le cadre du Plan de Mobilité simplifié.

4 actions	Calendrier	Impact
3.1 : Réduire les déplacements du quotidien et renforcer les mobilités partagées 	Moyen terme	★★★
3.2 : Mettre en œuvre le schéma directeur des modes actifs	Moyen terme (T2 2026)	★★
3.3 : Renforcer l’usage du vélo et autres modes actifs	Moyen terme	★★
3.4 : Sensibiliser à l’écoconduite et faciliter l’accès à des véhicules moins polluants	Moyen terme	★

Indicateur d’impact	Objectif 2030
Réduction de la consommation d’énergie et d’émission des GES	- 43% de GES (44 885 tCO2e en 2030 contre 78 400 tCO2e en 2019) (décarbonation complète en 2050) - 31% de consommations énergétiques (200 GWh en 2030 contre 289 GWh en 2019)
Taux d’occupation des voitures	1,25 actuellement – 2 en 2030
Développement des transports en commun et des déplacements en modes actifs	Augmentation de 18% de la part modale des déplacements doux et en transports en commun



Contributions de l’axe aux objectifs :

Emissions de GES – 39.8 % (2020)

Consommation d’énergie – 333,6 GWh (2020)

Polluants atmosphériques : PM10 : 15% d’émissions /

PM2,5 : 18% d’émissions / Nox : 67% des émissions



Opérations et politiques liées : PUQA, SNBC, PDU, PRQA, SRCAE



Bénéfices Climat –Air – Energie :

Adaptation au changement climatique : ++

Atténuation du changement climatique : ++

Réduction de la consommation d’énergie : ++

Amélioration de la qualité de l’air : ++

Energies renouvelables :



Points de vigilance/préconisations environnementales :

Prioriser des implantations dans des espaces déjà urbanisés, assurer leur intégration paysagère, favoriser des surfaces perméables, réduire la mobilité en parallèle de la décarbonation des véhicules

Action 3.1 : Réduire les déplacements du quotidien et renforcer la mobilité partagée



- Priorité très forte** - Mettre en œuvre le plan de Mobilité Simplifié et notamment :
- Priorité très forte** - Favoriser le **covoiturage** (ex : Rezo Pouce), le renforcement de **l'offre ferroviaire**, ainsi que l'utilisation des **transports scolaires et routiers en commun** par une optimisation et une amélioration des trajets et fréquences (Nomad)
- Priorité très forte** - Renforcer l'offre de mobilités vers la Métropole Rouen Normandie via la Convention d'Entente
- Priorité très forte** - Renforcer les espaces de covoiturage (agrandissements aires existantes et non imperméabilisées), et les bornes de recharges présentes sur les aires
- Priorité forte** - Renforcer les parkings à vélos sécurisés dans les aires de transmodalité
- Priorité moyenne** - Limiter l'accès aux voitures devant les écoles
- Priorité moyenne** - Inciter les habitants à l'utilisation de déplacements alternatifs (vélo, bus, covoiturage, pied) par la mise en place d'aides en lien avec les acteurs locaux
- Priorité faible** - Renforcer le **télétravail**
- Priorité très faible** - **Revoir les plans de circulation** pour apaiser les centres (zones 30, zones de rencontre) et limiter l'accès à certaines parties pour les riverains, commerçants et livreurs
 - Généralisation du stationnement payant dans l'hypercentre

Niveau d'impact de l'action :

- Toute la durée du PCAET
- CCRS
- CCRS, ADEME, CCI, CMA, Département, Région (AOMR), MRN (Convention d'entente), Etat

Indicateur	Objectif
1 – Nombre d'utilisateurs Rezo Pouce/covoiturage	1 – +10%/an
2 – Nombre de places présentes sur les aires de covoiturage	2 – +10% (2024-2030)
3 – Nombre de parking vélos installés	5 – Moins 2 kms parcourus/jour/personne en véhicule moteur
4 – Nbre de véhicules en autopartage à disposition	
5 – Distance moyenne d'un déplacement en voiture	
Moyens humains	Coût estimé
0,6 ETP (Animation, Communication, suivi)	Aire multimodale : 500 000 € Aire de covoiturage : 2 500 à 3 000/place (enrobage, revêtement, etc.)




Action 3.2 : Mettre en œuvre le schéma directeur des modes actifs





- ☐ **Priorité très forte** - Développer un **maillage cyclable** dans la CCRS
 - Inscrire le territoire dans le projet « **La Seine à Vélo** »
 - Développer des **pistes cyclables** entre les pôles de la CCRS
 - Développer une **offre de stationnement pour vélos sécurisée**, dans les plateformes multimodales
 - Numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines

- ☐ **Priorité très forte** - Préserver le patrimoine paysager dans la mise en œuvre des modes actifs

- ☐ **Priorité forte** - Maintenir et soutenir le poste de référent mobilité sur le territoire dans le cadre du PMS à l'échelle des intercommunalités

Niveau d'impact de l'action : ★★

-  Toute la durée du PCAET / « La Seine à vélo » : 2024 / Harmonisation des arrêtés : 2025
-  CCRS
-  CCRS, Département, Région, SNCF, Etat

Indicateur	Objectif
1 – Kilométrage total de voies cyclables des pistes cyclables du réseau « Seine à Vélo »	1 – 55 kms
2 – Kilométrage total de voies cyclables sur site propre	2 – 12 kms
Moyens humains	Coût estimé
 1 ETP (Suivi, technicien)	   4,2 millions d'€ (enveloppe globale) Coût d'un ETP Cat. B - 40 000€ (subvention Avelo 3)

Action 3.3 : Renforcer l'usage du vélo et autres modes actifs

- ❑ **Priorité très forte** - Développer un **parc de vélos électriques**
 - Stations de réparation, d'auto-réparation (La Maison Sauvage, Ras'Campagne, Betobo, Velocio, le Petit Braquet)
 - Aider financièrement à la location longue durée ou l'achat de vélos à assistance électrique

- ❑ **Priorité moyenne** - Actions d'animations et de **sensibilisation** en classe sur les **bonnes pratiques** et les règles de sécurité à **vélo**
 - Brevet cycliste-piéton
 - Savoir Rouler à Vélo via le dispositif Génération Vélo
 - Remise en selle
 - Ateliers de réparation vélo (capitaliser sur la RSE des entreprises)

- ❑ **Priorité moyenne** - Favoriser la mise en place d'une **charte de bonne conduite à vélo** (équipements de protection, de visibilité lumineuse), notamment à destination des jeunes publics, en parallèle d'une **sensibilisation des autres usagers de la route**

- ❑ **Priorité faible** - Développer le **ramassage scolaire à pied ou autres alternatives type VéloBus, AniBus**

Niveau d'impact de l'action : ★★



Toute la durée du PCAET



CCRS



CCRS, Département, Communes, ADEME, auto-écoles, structures de l'ESS

Indicateur	Objectif
1 – Nombre de vélos électriques disponibles	1 – 8 en 2030
2 – Nombre d'animations scolaires	2 – 2 animations/école
3 – Suivi de la part modale relative aux déplacements doux et transport en commun	3 – +18% des déplacements en 2030
Moyens humains	Coût estimé
1,8 ETP (Animation, suivi, voirie)	VAE : 1600-2000€ en moyenne Parking vélo classique : 14 000 € HT / Parking sécurisé : 30 000 € HT

Action 3.4 : Sensibiliser à l'écoconduite et faciliter l'accès à des véhicules moins polluants

- Priorité très forte** - Reporter la circulation poids-lourds en transit sur l'A13/A28
- Priorité forte** - Inciter les entreprises à communiquer sur les moyens de co-voiturage existants et à décloisonner les offres entre entreprises
- Priorité moyenne** - Augmenter le nombre de **bornes de recharge**
- Priorité moyenne** - Implémenter un **plan de sensibilisation à l'écoconduite** pour les professions tertiaires (formations, partenariats)
- Priorité faible** - Soutenir l'achat et l'usage de véhicules électriques

Niveau d'impact de l'action : ★



Toute la durée du PCAET / Plan de sensibilisation à l'écoconduite : réalisation 2025, implémentation T2 2025/Report sur l'A13/A28 : 2025-2027



CCRS




CCRS, entreprises, auto-écoles, SIEGE27

Indicateur	Objectif
1 – Réalisation et implémentation du plan de sensibilisation à l'écoconduite 2 – Nombre d'individus formés à l'écoconduite 3 - Nombre de bornes de recharge 4 – Nombre de voitures électriques soutenues	1 – Réaliser le plan de sensibilisation à l'écoconduite 2 – 150 individus sensibilisés ou touchés /an 3 - +30% de bornes de recharges en 2030 4 – 30% de véhicules électriques en 2030
Moyens humains	Coût estimé
0,4 ETP (Animation, suivi)	Borne de recharge : 1 200 – 2000€ Véhicule électrique : > 30 000 €

Contexte :

La résilience du territoire de demain à l'intensité et à la fréquence des aléas climatiques se prépare aujourd'hui. La Normandie est la 2^e région la plus consommatrice d'espace (122 m2/personne en France) et doit adapter son rapport à l'espace. Dès lors, le potentiel de densification et de limite de l'artificialisation constitue un levier de poids, aux côtés de la repémabilisation des sols. Dans ce cadre, l'eau symbolise l'un des enjeux majeurs de cette transition.

4 actions	Calendrier	Impact
4.1 : Suivre les objectifs Air Climat Energie via le PLUi	Long terme	★★
4.2 : Aménager les nouveaux secteurs d'urbanisation en intégrant les enjeux environnementaux et en réalisant des opérations à faible empreinte carbone et faible consommation énergétique	Moyen terme	★★
4.3 : Renforcer les espaces de nature dans les centres villes afin d'améliorer la qualité de vie	Moyen terme	★★
4.4 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et la résilience du potentiel hydrique 	Moyen terme	★★★



Contributions de l'axe aux objectifs :

Emissions de GES – non quantifiable

Consommation d'énergie – non quantifiable



Opérations et politiques liées : PREPA, PRSE, PPRI, PUQA, PNACC, PRQA, SRADDET, SAR, SDAGE, SCoT, PAT, SNBC, SRCAE, PLUi



Bénéfices Climat –Air – Energie :

Adaptation au changement climatique : +++

Atténuation du changement climatique : ++

Réduction de la consommation d'énergie : ++

Amélioration de la qualité de l'air : ++

Energies renouvelables :



Points de vigilance/préconisations environnementales :




Vigilance sur le choix d'espèces peu ou pas allergisantes, et privilégier les espèces locales, dans la plantation d'espaces verts dans les communes


Indicateur d'impact	Objectif 2030
Surface urbaine végétalisée (ha/an)	Augmentation des surfaces végétalisées en milieu urbain
Surface urbaine artificialisée (ha/an)	Diminution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : -52,1 % d'ici 2030 (Source : PADD du PLUi)

Action 4.1 : Suivre les objectifs Air Climat Energie par l'intermédiaire du PLUi

- ☐ **Priorité très forte** - Intégrer les enjeux climatiques et énergétiques dans les orientations et dans le règlement du PLUi
 - Porter les objectifs de sensibilisation, concertation, enherbement/plantation d'arbres sur les parkings, voiries filtrantes/perméables dont parkings, ombrières photovoltaïques sur les parkings
 - Intégration d'un **coefficient d'imperméabilisation** dans les documents d'urbanisme (réduction de l'artificialisation des terres, protection des espaces naturels)
 - Inscrire la séquestration carbone dans le PLUi
 - Utiliser les outils offerts par le code de l'urbanisme dont les OAP thématiques pour renforcer les enjeux environnementaux dans le PLUi

Niveau d'impact de l'action : ★★




-  Toute la durée du PCAET / intégration dans le PLUi : 2025
-  CCRS
-  CCRS, Communes, Etat, DDT





Indicateur	Objectif
1 – Intégration du PCAET dans le PLUi 2 – Réalisation du PLUi 3 – Instauration de coefficient d'imperméabilisation 4 – Suivi de la consommation d'espaces	1 – Intégrer les enjeux du PCAET au sein du PLUi 2 – T4 2025 3 – Coefficient d'imperméabilisation imposé dans le PLUi 5 – Réduction de 52,1% de la consommation des espaces NAF d'ici 2036 (source : PADD du PLUi)
Moyens humains	Coût estimé
 1,2 ETP (Animation, suivi)	Coût négligeable

Action 4.2 : Aménager les nouveaux secteurs d'urbanisation en intégrant les enjeux environnementaux et en réalisant des opérations à faible empreinte carbone et faible consommation énergétique

- Priorité très forte** - Renforcer la **perméabilité des sols**
- Priorité très forte** - Protéger les zones riches en biodiversité
- Priorité forte** - **Réduire la pollution sonore** : convergences entre lutte contre le bruit et réduction des émissions de polluants et consommation d'énergie (limitation de trafic) : 80% du bruit = déplacement routier
- Priorité forte** - Elaborer un **document cadre pour la qualité environnementale du bâti**
- Priorité moyenne** - Encourager les constructions bioclimatiques et le développement des énergies renouvelables
- Priorité moyenne** - Interdire la publicité lumineuse dans certaines zones et faire respecter la loi aux enseignes sur l'extinction nocturne afin d'étendre la trame noire du PNR
 - Envisager la prescription d'un règlement local de publicité intercommunal

Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET / document cadre : T1 2026
-  CCRS
-  CCRS, Communes, PNR, CAUE, UDAP, Etat, DDT

Indicateur	Objectif
1 – Taux de perméabilité des sols	1 – +30%
2 – Visibilité des éléments de communication	2 – A définir dans le RLPi
3 – dB en centre-bourg	3 – 40 dB Max la nuit, 50-55 Max en journée (OMS)
4 – Ha consommés sur des espaces agricoles et forestiers	4 – Réduction de 52,1% de NAF (source : PADD du PLUi)
Moyens humains	Coût estimé
 1 ETP (Animation, communication, suivi)	 Adhésion AURBSE : 33 298€
	 Adhésion AURH : 1838,55€
	 Adhésion des SCoT : 447,78€

Action 4.3 : Renforcer les espaces de nature dans les centres villes afin d'améliorer la qualité de vie

- ❑ **Priorité très forte** - Identifier des secteurs en friches pour mener des opérations de densification urbaine (limitation de l'artificialisation) ou de renaturation, préserver les prairies et les massifs forestiers afin de renforcer les puits de carbone du territoire
- ❑ **Priorité forte** - Extension des inventaires faunistique et floristique existants
- ❑ **Priorité forte** - Encourager la **désimperméabilisation** et la **végétalisation**
 - **Priorité forte** - Préférer des espaces végétalisés avec des plantes nourricières, locales, plutôt qu'ornementales et mettre en place des prescriptions sur les plantations de haies champêtres
 - **Priorité moyenne** - Montrer l'exemple avec les espaces verts de la commune, le **fauchage tardif** des routes (nettoyer les bords de route avant de faucher pour éviter que les déchets ne soient coupés et laissés sur place)
 - **Priorité moyenne** - Mettre à disposition des espaces pour cultiver des **jardins partagés**
 - **Priorité moyenne** - Permettre l'entretien des espaces verts de façon naturelle en mettant en place des clôtures et des abris pour les animaux (espaces dédiés : ex de station d'épuration, zone d'activité économique)
 - **Priorité faible** - Ne pas utiliser systématiquement les tondeuses à gazon, mais laisser aussi la biodiversité dans les jardins

- ❑ **Priorité moyenne** - **Lutter contre les îlots de chaleur**

Niveau d'impact de l'action :

- Toute la durée du PCAET / Jardins partagés dès 2025
- CCRS
- CCRS, Communes, PNR

Indicateur	Objectif
1 – Nombre d'Ha désimperméabilisés et végétalisés	1 – +10%/an
2 – Nombre de parcelles en jardins partagés	2 – Augmentation des espaces de jardins partagés
3 – Nombre d'îlots de chaleur	3 – Identification et réduction des îlots de chaleur
4 – Nombre d'îlots de fraîcheur	4 – Augmentation des îlots de fraîcheur
5 – Nombre d'inventaires faunistiques et floristiques	5 – Extension de l'inventaire faunistique et floristique
Moyens humains	Coût estimé
0,9 ETP (Agent communal, chargé de mission)	

Action 4.4 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et la résilience du potentiel hydrique

- Priorité très forte** - Intégrer les enjeux en matière de cycle de l'eau dans les documents d'urbanisme et de planification en prenant en compte les effets du changement climatique
 - Préserver la trame bleue, notamment la préservation des mares
 - Intégrer les enjeux en faveur de la lutte contre les ruissellements
 - Prendre en compte le risque « inondation » par écoulement superficiel et débordement
 - Favoriser l'infiltration des eaux pluviales
 - Systématiser la gestion de l'eau pluviale à la parcelle et viser la gestion à la parcelle des projets d'urbanisme pour la pluie centennale (mise en œuvre d'un zonage pluvial)

- Priorité forte** - Développer la prévention de l'apparition des ruissellements
 - Restaurer les mares en insistant sur le rôle hydraulique à l'échelle locale
 - Sensibiliser les exploitants agricoles aux pratiques culturales et aux aménagements « d'hydraulique douce »
 - Réaliser des études sur les bassins versants non couverts par des documents existants pour améliorer la connaissance du risque

- Priorité forte** - Développer la connaissance concernant le fonctionnement hydraulique, les ruissellements du territoire et ses conséquences
 - Etablir le fonctionnement hydraulique sur l'ensemble du territoire
 - Cartographier les enjeux et dysfonctionnements liés aux écoulements superficiels
 - Améliorer et partager les connaissances sur les mares

Niveau d'impact de l'action :



Toute la durée du PCAET



CCRS, SERPN



CCRS, Communes, PNR, SERPN, SAEPRP, SMGSN, CA

Indicateur	Objectif
1 – Ha du territoire cartographiés et intégrés dans un SIG 2 – Surface de bassin versant non couverte par une étude hydraulique 3 – Nbr de talwegs/points noirs 4 – Mares inscrites 'éléments remarquables' 5 – Surface totale classée 'non aedificandi' 6 – Nbr de mares au rôle hydraulique prépondérant 7 – Ha imperméabilisés avec une gestion à la parcelle des eaux pluviales 8 – Nbr d'agriculteurs accompagnés 9 – Nbr d'aménagements « d'hydraulique douce » 10 – Etat qualitatif des mares (physico-chimique) 11 – Surfaces avec actions de prévention 12 – Nbre d'animations	Amélioration des indicateurs de qualité l'eau du territoire Protections des mares Gestion des eaux à la parcelle imposée dans le PLUi Bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles
Moyens humains	Coût estimé
3 ETP (Animation, suivi)	Restauration d'une mare : 5-10 000€

Action 4.4 : Optimiser la gestion des eaux pluviales et la résilience du potentiel hydrique



- ❑ **Priorité très forte** - Améliorer la qualité de l'eau et des milieux
 - Partenariats avec les acteurs du cycle de l'eau (grand et petit cycles)
 - Préserver les zones humides et milieux aquatiques du territoire et leur bon état écologique

- ❑ **Priorité forte** - Maintenir une gestion à l'échelle intercommunale de l'eau et de l'assainissement (loi NOTRe) sur le transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés de communes en 2026 au plus tard

- ❑ **Priorité moyenne** - Maintenir les tourbières du territoire (Marais Vernier) pour leur rôle d'épuration des eaux, d'atténuation des inondations, et de stockage du carbone

- ❑ **Priorité moyenne** - Communiquer et sensibiliser les habitants et les acteurs sur le cycle de l'eau

Niveau d'impact de l'action :

Toute la durée du PCAET


CCRS, SERPN

CCRS, Communes, PNR, SERPN, SMGSN

Indicateur	Objectif
1 – Ha du territoire cartographiés et intégrés dans un SIG 2 – Surface de bassin versant non couverte par une étude hydraulique 3 – Nbr de talwegs/points noirs 4 – Mares inscrites 'éléments remarquables' 5 – Surface totale classée 'non aedificandi' 6 – Nbr de mares au rôle hydraulique prépondérant 7 – Ha imperméabilisés avec une gestion à la parcelle des eaux pluviales 8 – Nbr d'agri' accompagnés 9 – Nbr d'aménagement « d'hydraulique douce » 10 – Etat qualitatif des mares (physico-chimique) 11 – Surfaces avec actions de prévention 12 – Nbre d'animations	Amélioration des indicateurs de qualité l'eau du territoire Protections des mares Gestion des eaux à la parcelle imposée dans le PLUi Bon état écologique et chimique des masses d'eau superficielles
Moyens humains	Coût estimé
3 ETP (Animation, suivi)	Restauration d'une mare : 5-10 000€

Contexte :

Les actions promues par le PCAET doivent être intégrées dans le potentiel économique du territoire (industrie, tertiaire, tourisme). En soutenant les entreprises et structures dans leurs démarches environnementales, on s'assure de leur durabilité, de leur efficacité et de leur inscription dans un maillage local soucieux de réduire son empreinte carbone. Il s'agit de participer aux objectifs de qualité de vie, de l'air, par la réduction des émissions de GES et de consommation d'énergie.

6 actions	Calendrier	Impact
5.1 : Accompagner les entreprises dans la diminution de leur empreinte carbone	Long terme	★★★
5.2 : Former les actifs et futurs actifs aux métiers de la transition écologique	Long terme	★
5.3 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition écologique 	Long terme	★★★
5.4 : Réaliser des études de requalification des zones d'activité	Court terme (T2 2026)	★
5.5 : Favoriser des pratiques touristiques durables	Moyen terme	★★★
5.6 : Développement de l'économie circulaire durable	Moyen terme	★★★★★

Indicateur d'impact	Objectif 2030
Réduction de la consommation d'énergie	-22% de consommation énergétique (8 GWh en 2020, 6 GWh en 2030) via l'augmentation de l'électrification et la diminution des énergies fossiles (-30%) ainsi que par la sobriété énergétique et l'augmentation de l'efficacité des procédés.
Réduction des émissions de GES	-49% d'ici 2030 (1275 tCO2e en 2020 contre 649 tCO2e en 2030)



Contributions de l'axe :

Emissions de GES – 0,5% (direct)(2020)

Consommation d'énergie – 8 GWh (2020)



Opérations et politiques liées : PNACC, SNBC, PAT, PLUi, loi Anti-gaspillage et économique circulaire (2020)



Bénéfices Climat –Air – Energie :

Adaptation au changement climatique : +++

Atténuation du changement climatique : +

Réduction de la consommation d'énergie : +

Amélioration de la qualité de l'air : +

Energies renouvelables :



Points de vigilance/préconisations environnementales :




L'implantation de nouvelles entreprises et zones d'activités, indépendamment du secteur économique, augmente les émissions de polluants, de GES ainsi que les consommations d'énergie.




Une attention particulière doit être portée à la sobriété et ce, pour l'ensemble des scopes des entreprises.

Action 5.1 : Accompagner les entreprises dans la diminution de leur empreinte carbone

- Priorité très forte** - Développer et renforcer les filières autour du recyclage ainsi que sur le réemploi des matériaux
- Priorité forte** - Conclure un **partenariat** avec les **chambres consulaires** pour promouvoir la rénovation énergétique
- Priorité moyenne** - Réaliser des rencontres thématiques qui associent élus, partenaires, dans le but d'acculturer et faire émerger des projets communs (lien avec la CCI, Paris-Normandie)
- Priorité moyenne** - Accompagner les entreprises ainsi que les artisans dans la réalisation de Bilans carbone, d'audits énergétiques et de rénovation thermique
- Priorité faible** - Appliquer le programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique) pour accompagner les petits locaux tertiaires privés
- Priorité faible** - **Etude de faisabilité d'aires de livraison adaptée** au contexte logistique local

Niveau d'impact de l'action : 


-  Toute la durée du PCAET / partenariat avec les chambres consulaires : T1 2025
-  CCRS, ADEME
-  CCRS, Communes, CCI, CMA, ADEME, CAUE 27, ANCT, FFB, CAPEB, Région, CRESS, ESS/ADRESS


Indicateur	Objectif
1 – Réalisation du partenariat avec les chambres 2 – Nombre d'entreprises accompagnées 3 – Nbre d'études réalisées pour les aires de livraison 4 – Nbr d'accompagnements des entreprises dans audits/ rénovation	1 – T1 2025 2 – 12/an 3 – Avoir détecté un besoin des entreprises d'optimiser leurs livraisons 4 – A définir / Rénovation de 30% des bâtiments tertiaires
Moyens humains	Coût estimé
 0,4 ETP (chargée de mission développement économique)	 Partenariats : 72 000€  Bilan carbone : 1 500 € Scope 1 et 2 ; 10 000 € pour Scope 1,2 et 3 (PME)


Action 5.2 : Former les futurs actifs aux métiers de la transition écologique


- ❑ **Priorité forte** - Développer des **formations certifiantes** des métiers de la transition écologique (rénovation, matériaux, énergétique) (ex : RGE)
 - **Lycée** de Bourg Achard (filiale STI2D)
 - CEREF BTP de Grand Bourgtheroulde






- ❑ **Priorité forte** - Réfléchir à la mise en œuvre de filière en lien avec les besoins du territoire, et prévoir la mise en réseau des entreprises locales avec les étudiants

Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET

-  Chambres du bâtiment




-  CCRS, Communes, CCI, CMA, Ceref BTP de Grand Bourgtheroulde, ARPE Normandie, URCOFOR Normandie, FIBOIS Normandie, Région


Indicateur	Objectif
1 – Nombre de formations qualifiantes 2 – Nombre d'étudiants formés à ces métiers de transition 3 – Présence d'une structure de formation sur le territoire	1 – A définir 2 - +20% d'entreprises certifiées 3 – 1 filière de formation au sein du lycée ouverte en 2030
Moyens humains	Coût estimé
  0,8 ETP (Suivi)	Formation Eco artisan :  240/500€/an pdt 4 ans ; Formation Qualif' Elec : 245 €HT ;  Qualibat : 240/550€ =>  300/1000€/an pdt 4 ans par label

Action 5.3 : Soutenir les entreprises de l'innovation durable et de la transition écologique 

- ❑ **Création d'un écosystème local « Territoire d'industrie Axe Seine BTP de Demain »**
 - **Priorité très forte** - Initier et soutenir une pépinière d'entreprises innovantes climatiquement utilisant des éco-matériaux (paille, chanvre, lin, laine de bois)
 - **Priorité très forte** - Développer l'écologie industrielle et les synergies entre acteurs économiques : recenser les filières existantes, évaluer les potentiels, valoriser les pratiques actuelles (chaleur fatale)
 - **Priorité forte** - Inciter les communes à signer des contrats d'approvisionnement avec des locaux (ex : Pacte Bois)
 - **Priorité forte** - Utiliser le levier de la commande publique pour valoriser les produits issus de circuits courts, locaux et à faible coût environnemental, sous la forme d'un « guide d'achat » à adresser aux acheteurs publics, avec intégration du « coût environnemental » des produits dans les mécanismes d'évaluation
 - **Priorité moyenne** - Structurer une filière locale de bois-énergie/bois construction/laine de bois
 - **Priorité moyenne** - Création d'un pôle de compétitivité local « habitat, bâtiment, matériaux et modes de construction durables)


Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET / Ecosystème local : initié T3 2024
-  CCRS
-  CCRS, Communes, CCI, CMA, CAUE 27, Ceref Bourgheroulde, Région, ADEME, SIEGE27, PNR

Indicateur	Objectif
1 – Création de l'écosystème 2 – Nbr d'entreprises innovantes 3 – Nbr de contrats d'approvisionnement locaux 4 – Réalisation d'un guide d'achat à destination des acheteurs publics	1 – T3 2024 (initié) 4 - 2026
Moyens humains	Coût estimé
 0,5 ETP (Animation, suivi)	

Action 5.4 : Réaliser des études de requalification des zones d'activité

- Priorité très forte** - Planifier et mettre en œuvre l'installation de **zones d'activité durables** via des cahiers des charges
- Priorité forte** - Obtenir une connaissance fine des capacités de requalification et de mutation des zones d'activités du territoire
- Priorité forte** - Obtenir la labellisation RSE des zones d'activité
- Priorité moyenne** - Valoriser les friches et les bâtiments vacants privés et publics

Niveau d'impact de l'action : 







Toute la durée du PCAET / Etude en T1 2025 / 2026-2027 : première labellisation RSE de zones d'activités



CCRS






CCRS, Communes, CCI, CMA




Indicateur	Objectif
1 – Etude de capacités de requalification des ZAE 2 – Nbre de zones labellisées RSE	1 – Lancement de l'étude T1 2025 2 - 4 d'ici 2030
Moyens humains	Coût estimé
 0,2 ETP (Suivi)	   Parcours résidentiel des entreprises : 40 000€

Action 5.5 : Favoriser des pratiques touristiques durables

- ❑ **Priorité très forte** - **Ciblage des bonnes pratiques** avant élaboration d'une **charte touristique durable**, transmise à tous les acteurs (y compris les touristes accueillis) via des canaux de communication centralisés : symbole de valorisation du Moulin Amour
- ❑ **Priorité très forte** - **Promotion des chemins de randonnée, équestres et des voies cyclables** (VTT)
 - Développer l'offre de location de vélos à Grand Bourgtheroulde (gare)
 - Bénéficiaire de la tarification régionale incitative
- ❑ **Priorité très forte** - Sensibiliser et **responsabiliser** les acteurs du tourisme :
 - Développement d'outils et de services numériques dédiés (QR Code)
 - Optimiser l'usage de la Maison de la Terre (énergivore, peu fréquentée)
 - Soutenir l'accès aux lieux touristiques en modes doux
- ❑ **Priorité forte** - Promotion d'un tourisme actif et éducatif : passer d'un tourisme peu actif à un tourisme impliqué dans le territoire (séjours à longue durée, *a minima* une semaine), favorisant les modes doux, tourisme accompagné par des guides sensibilisés
 - Tourisme 4 saisons (contre 3 saisons actuellement)
 - Valoriser le patrimoine local (villages, fermes normandes, Seine)

Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET / Charte touristique : T2 2025 / Office de tourisme : T1 2026
-  CCRS
-  CCRS, Communes, PNR, Département, Région, ONF, Offices de tourisme, Centres équestres, LPO, Chambres de commerces, OTN

Indicateur	Objectif
1 – Nbre de nouveaux lieux touristiques recensés	2 – Charte touristique T2 2025
2 – Réalisation de la Charte touristique	4 – 100% en 2030
3 – Nbre de touristes/saison	5 – Réduction de 30% du volume des brochures et documents
4 – Nbre de guides formés	
5 – Pages et forums dédiés et diminution des outils papiers	
Moyens humains	Coût estimé
  1 ETP (Réfèrent RSE : animation et suivi)	 3-400€ de formation RSE/personne

Action 5.6 : Développer l'économie circulaire locale

- Priorité très forte** - Développer les commerces locaux (maintien et dynamisation des centre-bourgs), vente de produits de la ferme en direct
- Priorité très forte** - Développer les **circuits courts** et les **ateliers de transformation** sur le territoire (food trucks, épiceries mobiles = 1 seul véhicule)
- Priorité très forte** - Structurer des filières locales en matière de rénovation énergétique
- Priorité moyenne** - Soutenir les 10 structures de l'Economie sociale et solidaire du territoire et promouvoir la création d'ESS supplémentaires
- Priorité moyenne** - Développer un appel à projet pour la création d'une plateforme de réemploi (matériels scolaires, matériels du BTP, bois, ...)

Niveau d'impact de l'action :

- Toute la durée du PCAET / Ressourcerie : T2 2026
- CCRS, PRECOVAL
- CCRS, Communes, PNR, Département, ONF, Offices de tourisme, CRESS, Région

Indicateur	Objectif
1 – Nbre de commerces locaux	1 – +5%/2 ans
2 – Nbre d'ateliers de transformation locaux	2 – +5%/2 ans
Moyens humains	Coût estimé
0,25 ETP (Suivi)	

Contexte :

Avec les transports, l’agriculture constitue un des pôles majeurs de travail pour la réduction des GES (36,1%) et des polluants atmosphériques et ainsi contribuer efficacement à la qualité de l’air dans la CCRS. Aussi, il est nécessaire de mettre en place une solution concertée avec nos agriculteurs pour optimiser leurs usages (NH3), réduire leurs émissions notamment par la séquestration carbone, tout en les insérant davantage dans un tissu économique local durable et dans une réflexion pérenne sur l’environnement et l’alimentation du territoire. En effet, le changement climatique porte directement atteinte à la sécurité alimentaire (baisse de la production, sécheresses).

3 actions	Calendrier	Impact
6.1 : Mise en place d’une convention entre la CCRS et la Chambre d’Agriculture pour renforcer son action sur le territoire	Court terme (T1 2025)	★ ★ ★
6.2 : Diversifier la production agricole et rendre plus accessible aux consommateurs les produits locaux via le Programme Alimentaire Territorial	Long terme	★ ★ ★ ★
6.3 : Développer une gestion durable des haies et mettre en œuvre des actions de reboisement	Long terme	★ ★ ★ ★

Indicateur d’impact	Objectif 2030
Réduction des émissions de GES	-15% : 69 kt CO2e en 2030 contre 81,7 kt CO2e aujourd’hui
Réduction des consommations d’énergie	-18% : 26 GWh en 2030 contre 32 GWh aujourd’hui
Séquestration carbone supplémentaire	7 900 tCO2e séquestrés de plus par rapport à 2019 (600 kms de haies par exemple : 15 tCO2e/kml/an séquestrés)



Contributions de l’axe aux objectifs :

Emissions de GES – 36.1 % (2020)

Consommation d’énergie – 31.5 GWh (2020)

Polluants atmosphériques : NH3 : 99% d’émissions dues à l’agriculture



Opérations et politiques liées : PNSE, PPA, PREPA, PRSE, PUQA, PNACC, SNBC, PRQA, SRCAE



Bénéfices Climat –Air – Energie :

Adaptation au changement climatique : ++

Atténuation du changement climatique : +++

Réduction de la consommation d’énergie :

Amélioration de la qualité de l’air : +++

Energies renouvelables :



Points de vigilance/préconisations environnementales :

Action 6.1 : Mise en place d'une convention entre la CCRS et la Chambre d'Agriculture pour renforcer son action sur le territoire

- Priorité très forte** - Sanctuariser le principe de protection de la ressource en eau
- Priorité très forte** - Conservation des prairies et revalorisation des fourrages
- Priorité très forte** - Accompagner des **projets de financement LEADER** pour des clôtures ou haies pour les pâturages
- Priorité forte** - Favoriser des baux à clauses environnementales par l'action de préemption de parcelles à enjeux
- Priorité forte** - Renforcer les nouvelles pratiques agricoles (matériel, formations) en lien avec la Chambre d'Agriculture, et prendre en compte les enjeux de qualité de l'air dans les bonnes pratiques pour diminuer les émissions de NH3
- Priorité moyenne** - Encourager au recours au **label Bas Carbone** dans l'agriculture
- Priorité moyenne** - Soutenir la **filière méthanisation** pour réduire les émissions/les intrants chimiques
- Priorité moyenne** - Développer une **offre de conseil sur les pratiques agricoles** (couvert hivernal, labour, semis)
- Priorité moyenne** - Accroissement du temps de pâturage des animaux pour réduire la demande en aliments importés
- Priorité faible** - S'appuyer sur l'**observatoire foncier agricole de la SAFER**
- Priorité faible** - Encourager les échanges parcellaires pour regrouper l'exploitation de parcelles à proximité pour les exploitants et limiter les déplacements de véhicules lourds

Niveau d'impact de l'action :



Toute la durée du PCAET / Mise en œuvre d'une convention avec la chambre d'agriculture : T1 2025



CCRS



CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, CUMA

Indicateur	Objectif
1 – Nbre de projets financés LEADER 2 – Nbre de projets méthanisation 3 – Création de l'Observatoire foncier agricole 4 – Nbre d'exploitations labellisées Bas Carbone	- +40% de légumineuses en grande culture et dans les prairies (8 900 ha) - Réduction des intrants de synthèse par changement des pratiques agricoles
Moyens humains	Coût estimé
0,8 ETP (Animation, suivi)	Coût négligeable

Action 6.2 : Diversifier la production agricole et rendre plus accessible aux consommateurs les produits locaux via le Programme Alimentaire Territorial

- Priorité très forte** - Initier et assurer le **suivi des axes du PAT au niveau local** :
 - Maintenir une agriculture locale et durable
 - Faciliter la valorisation des productions et des filières locales
 - Favoriser l'accès de tous les habitants à une alimentation locale de qualité
 - Favoriser l'émergence d'une nouvelle gouvernance locale collaboratrice, transversale et facilitatrice

- Priorité très forte** - Actions de **sensibilisation** des citoyens et dans les écoles

- Priorité très forte** - Favoriser l'**approvisionnement local** et **concerté** des restaurations collectives dans le cadre d'**EGALIM**
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire (50 kg/an/personne en France) en sensibilisant les établissements scolaires/an
 - Former les cuisiniers à végétaliser les repas

- Priorité très forte** - Développer les **circuits-courts** à l'échelle d'un ou de plusieurs EPCI

- Priorité forte** - Etudier la possibilité d'encourager la mise à disposition/location de surfaces agricoles pour du maraîchage et de mettre à disposition un local pour les producteurs

- Priorité forte** - Initier ou maintenir les AMAP et paniers de producteurs locaux et les développer (Rufaux et Roumois, Solid'Eure, Ras'Campagne, Maison Sauvage)

- Priorité forte** - **Valoriser** les **produits locaux** grâce aux labels AOP/AOC (monstrueux d'Elbeuf, camembert, Pont l'Evêque, Calvados, Pommeau)

- Priorité moyenne** - Encourager la création d'une **épicerie participative** PCAET CCRS

Niveau d'impact de l'action : 




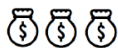
Toute la durée du PCAET / PAT : T1 2025



CCRS





CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, CIVAM

Indicateur	Objectif
1 – Nbre d'actions de sensibilisation	1 – 4/an
2 – Nbre de surfaces agricoles dédiées au maraîchage	4 - +10%
3 – Présence d'un local pour les producteurs et d'une épicerie participative	
4 – Nbre de produits locaux labélisés	
Moyens humains	Coût estimé
 1 ETP (Chargé de mission PAT de 2 ans)	 86 450 €


Action 6.3 : Développer une gestion durable de la trame verte et mettre en œuvre des actions de reboisement


- Priorité très forte** – **Maintenir la Trame verte** du territoire (prairies, haies, boisement) au travers du PLUi afin de préserver et restaurer les milieux naturels
- Priorité forte** - Identification des forêts « biens vacants et sans maîtres » en favorisant la mise en gestion des forêts communales
- Priorité forte** - Prévenir les feux de forêts en travaillant sur des pistes forestières en circuits ouverts (nécessite un inventaire des pistes)
- Priorité forte** - Développer l'**agroforesterie** et favoriser des pratiques conservatrices des sols
- Priorité forte** - Mener une sylviculture de **prélèvements réguliers** en favorisant les futaies irrégulières
- Priorité moyenne** – Capitaliser sur l'état des lieux de la DDTM des forêts couvertes par un plan de gestion pour préserver l'existant
- Priorité moyenne** - Favoriser la régénération naturelle des forêts en maîtrisant la pression du gibier sur les jeunes pousses
- Priorité faible** - Mettre en relation des propriétaires de parcelles boisées pour permettre une **gestion collective** (bourse foncière contre le morcellement de la forêt, incitation fiscale)

Niveau d'impact de l'action : 

 Toute la durée du PCAET


 CCRS

 CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d'agriculture, SAFER, DDTM, DRAAF, ADEME, Fédération Départementale des Chasseurs

Indicateur	Objectif
1 – Nbre d'Ha de trames vertes et espaces préservés au sein du PLUi 2 – Nbre de prélèvements 3 – Nbre d'opérations de restaurations des milieux naturels réalisé	1 – Selon données existantes
Moyens humains	Coût estimé
 2 ETP (Animation, suivi)	

Action 6.3 : Développer une gestion durable de la trame verte et mettre en œuvre des actions de reboisement

- Priorité très forte** - Maintien et développement des haies bocagères au travers de l'initiation du plan de gestion durable des haies (PGDH):
 - Mise en place d'un débouché de valorisation des déchets de taille (éviter le thuyas)
 - Création ou regarnissage de haies (à plat ou sur talus) : fourniture de plants, travaux de création de talus, travaux de plantation et paillage.
- Priorité très forte** - Eviter de planter de la monoespèce (type Douglas)
- Priorité très forte** - Inciter par la communication et l'incitation fiscale les propriétaires privés sylvicoles à planter des **arbres adaptés** et **résilients** et à favoriser la régénération naturelle sur leur propriété
- Priorité forte** - Poursuivre la **gestion différenciée** des **espaces verts**
- Priorité forte** - Porter la stratégie de développement des ORE (Obligations réelles environnementales)
- Priorité moyenne** - Inciter au PSE (Paiement pour Services environnementaux)
- Priorité moyenne** - Rechercher et tester de nouvelles essences résilientes (espèces méditerranéennes)
- Priorité moyenne** - Travailler le mélange d'espèces subspontanées permettant la diversification

Niveau d'impact de l'action : 





Toute la durée du PCAET



CCRS



CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d'agriculture, SERPN, DRAAF

Indicateur	Objectif
1 – Nbres d'espèces introduites 2 – Kms de haies plantées	2 – 600 Kms de haies plantées
Moyens humains	Coût estimé
 2 ETP (Animation, suivi)	 4,50 €/mètre linéaire de haie (plant, paillage)

Contexte :

Le territoire doit réduire drastiquement sa dépendance aux énergies fossiles en se tournant davantage vers les énergies renouvelables (32% en 2030) produites localement et permettant de favoriser des industries et particuliers de Roumois Seine et de Normandie. Ces énergies renouvelables doivent être diversifiées (solaire photovoltaïque et thermique, pompes à chaleur, bois énergie, bio-énergies etc.) autant qu'elles doivent accompagner une réflexion plus large et plus durable sur la sobriété de l'usage.

5 actions	Calendrier	Impact
7.1 : Instaurer un cadre pour les grands projets d'énergie renouvelable	Court terme (T1 2025)	★★
7.2 : Identifier les zones d'accélération pour le déploiement des projets d'énergie renouvelable	Court terme	★
7.3 : Soutenir le développement du solaire photovoltaïque et thermique	Moyen terme	★★★
7.4 : Etudier le potentiel de la méthanisation et développer des unités adaptées	Court terme (T1 2025)	★★
7.5 : Actions de sensibilisation et d'information sur les énergies renouvelables	Moyen terme	★★

Indicateur d'impact	Objectif 2030
%age d'EnR dans le mix (par source)	32 % d'EnR en 2030 (45GWh en PV, 55 GWh de chaleur, 62 GWh en biogaz et biocarburants)
Réduction de la consommation d'énergie	-25% de consommations énergétiques par rapport à 2019



Contributions de l'axe aux objectifs :

Emissions de GES – Non quantifiable

Consommation d'énergie – Non quantifiable



Opérations et politiques liées : PPA, PREPA, PRSE, PUQA, PNACC, PPE, SNBC, PRQA, SRCAE, SRADDET, LTCEV,



Bénéfices Climat –Air – Energie :

Adaptation au changement climatique : ++

Atténuation du changement climatique : +++

Réduction de la consommation d'énergie : +++

Amélioration de la qualité de l'air : ++

Energies renouvelables : +++



Points de vigilance/préconisations environnementales :

Le développement de chaufferies bois peut être source d'émissions de polluants

Action 7.1 : Instaurer un cadre pour les grands projets d'énergie renouvelable

- Priorité forte** - Limiter l'impact des chaufferies au fioul existantes et remplacer les chaufferies collectives existantes (fuel, bois)
- Priorité forte** - Accompagnement de la collectivité sur ces systèmes de primes (Prime énergie)
- Priorité forte** - Promouvoir l'installation de bureaux d'étude et de développeurs locaux pour les projets de production d'énergie renouvelable
- Priorité moyenne** - Initier et assurer le suivi d'un **schéma directeur concerté d'implantation des dispositifs de production renouvelable** en lien avec les ZAEnR

Niveau d'impact de l'action : ★★



Toute la durée du PCAET / Critères fixés dans les marchés publics : T1 2025 / Schéma directeur : 2026-2027



CCRS






CCRS, Communes, association AMORCE, AFPG, Comité des énergies renouvelables de l'Eure


Indicateur	Objectif
1 – Instauration des critères dans les marchés publics 2 - Instauration du Schéma directeur concerté 3 – Nbre de chaufferies au fioul	1 – T1 2025 2 – 2026-2027
Moyens humains	Coût estimé
0,6 ETP (Animation, suivi)	

Action 7.2 : Identifier les zones d'accélération pour le déploiement des projets d'énergie renouvelable

- ❑ **Priorité très forte** - **Recenser** les **bâtiments** industriels, économiques, les hangars à usage agricole et les grandes surfaces pour l'implantation de panneaux solaires. Saisir les ZAENR (zones d'accélération via le portail cartographique) via le portail cartographique. Renforcer les règles via les documents d'urbanisme (PLUi) pour imposer les implantations solaires sur les constructions.
- ❑ **Priorité forte** - Accompagner techniquement et administrativement les projets multi acteurs en concertation avec les communes afin d'optimiser leur acceptabilité. Impulser les projets et encourager les projets mutualisés.
- ❑ **Priorité forte** - Favoriser les projets privés chez les particuliers (information et communication), en tenant compte des errements passés et en s'appuyant sur le Conseiller en Energie Partagé
- ❑ **Priorité moyenne** - Soutenir et inciter les acteurs touristiques à la production d'énergie renouvelable
- ❑ **Priorité moyenne** - Communiquer sur les énergies renouvelables via des plans de communication

Niveau d'impact de l'action : 

-  Toute la durée du PCAET / Recensement 2024-2025
-  Communes
-  Communes, CCRS, Préfet, ADEME, CEREMA, CAUE 27, Conseil départemental, Conseil régional, DREAL, DDT, SIEGE27, ENERCOOP, CCI, CA, PNR

Indicateur	Objectif
1 – Etude de recensements des bâtiments susceptibles d'accueil des panneaux solaires 2 – Contribution du territoire aux objectifs nationaux (ZAENR)	1 – Lancement des recensements 2024-2025 2 – Définition des ZAENR
Moyens humains	Coût estimé
 0,5 ETP (Suivi, assistance technique et juridique communication)	Coût négligeable

Action 7.3 : Soutenir le développement du solaire photovoltaïque, thermique et de la filière bois-énergie 

- Priorité très forte** - Priorisation du photovoltaïque sur les bâtiments publics et parkings (recensement et mise en œuvre)
- Priorité très forte** - Développer les **ombrières solaires notamment sur les parkings**
- Priorité très forte** - Développer le photovoltaïque solaire sur les toitures privées et sur les bâtiments agricoles existants ou justifiant d'une nécessité agricole
- Priorité forte** - Structuration de la **filière bois-énergie**
 - Réaliser une étude sur le potentiel et les ressources de la filière bois énergie du territoire
 - **Priorité forte** - Développer la filière plaquette de bois pour le chauffage
 - **Priorité forte** - Développer des réseaux de chauffage collectifs et individuels (en centre-bourg) efficaces au bois (étude de potentiel à Bourg-Achard, gîte et gymnase de Bourneville et de Grand Bourgtheroulde)
 - **Priorité forte** - Maintien de la production actuelle en bois énergie et maintien du développement adapté au contexte local
 - **Priorité moyenne** - Equiper les bâtiments publics de chaudières bois
- Priorité moyenne** - Favoriser les projets d'énergies renouvelables permettant d'inclure des citoyens dans les processus de concertation afin d'améliorer l'acceptabilité des projets

Niveau d'impact de l'action : 







Toute la durée du PCAET



CCRS



CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d'agriculture, CCI, CMA, Biomasse Normandie, Fédération des Cumas de l'Ouest, SCIC Eden, SIEGE27, Région Normandie

Indicateur	Objectif
1 – Nombre de panneaux installés 2 – Développement de la filière bois-énergie 3 – Nbre d'ombrières solaires	1 – Augmentation x7 des installations de panneaux solaires en toiture 2 - + 15% de production de la filière 3 - +15% d'ombrières solaires
Moyens humains	Coût estimé
 0,2 ETP (Suivi)	   8 500 à 10 500€ pour 15 m2 PV 12 – 17 000 € pour 30 m2 PV 17-23 000€ pour 45 m2 PV Ombrière : 2 500-5 000€/kWc

Action 7.4 : Etudier le potentiel de la méthanisation et développer des unités adaptées

- ❑ **Priorité très forte** - Encadrement de la **méthanisation** (conditionnalité, communication, sensibilisation, normes et critères)
 - Création de 6 à 8 unités de méthanisation agricole (non industriel)
- ❑ **Priorité très forte** - Travailler sur l’acceptabilité des projets de méthanisation en associant très en amont la population et en travaillant avec les porteurs de projets sur l’insertion, les dessertes et l’éloignement par rapport au bâti, des unités de méthanisation (enjeu olfactif notamment)
- ❑ **Priorité très forte** - Sensibiliser les habitants au fonctionnement des méthaniseurs (réunions publiques, comités de pilotage des projets)
- ❑ **Priorité forte** - Faire connaître et valoriser la **Charte Métha’ Normandie** notamment au porteur de projet
- ❑ **Priorité forte** - **Valoriser la chaleur fatale des méthaniseurs**

Niveau d’impact de l’action : ★★



Toute la durée du PCAET



CCRS



CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d’agriculture, SDE76, SIEGE27, association AMORCE, AFIG, Région Normandie

Indicateur	Objectif
1 – Nbre de méthaniseurs installés 2 – Nbre d’actions de sensibilisation 3 – Taux de valorisation de la chaleur fatale 4 – Suivi des signalements olfactifs	1 – 6 à 8 unités de méthanisations supplémentaires en 2030 2 – 2 actions/an 3 – 90-95%
Moyens humains	Coût estimé
0,3 ETP (Animation, communication, suivi)	300 000 à 3 millions d’euros par unité

Action 7.5 : Actions de sensibilisation et d'information sur les énergies renouvelables

- Priorité très forte** - Inciter et sensibiliser à l'usage du chauffage à bois, l'entretien, le renouvellement et l'installation de systèmes performants pour éviter les pollutions de l'intérieur des habitats et limiter les pollutions atmosphériques ;
- Priorité très forte** - Sensibiliser les enfants par des interventions dans les écoles ;
- Priorité forte** - Sensibilisation des agents de l'EPCI et agents communaux aux enjeux du développement durable (éco-conduite, sobriété énergétique) ;
- Priorité moyenne** - Proposer des espaces de renaturation avec des outils pédagogiques ;
- Priorité faible** - Réalisation d'un cadastre solaire

Niveau d'impact de l'action : 




Toute la durée du PCAET



CCRS



CCRS, Communes, PNR, Département, Chambre d'agriculture, SDE76, SIEGE27, association AMORCE, AFPG

Indicateur	Objectif
1 – Actions de sensibilisation menées	1 – A définir
Moyens humains	Coût estimé
 0,3 ETP (Animation, communication, suivi)	

ADEME : Agence de la transition écologique
 ADIL : Agence départementale d'information sur le logement
 AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
 AFPG : Association française des professionnels de la géothermie
 AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
 ANAH : Agence nationale de l'habitat
 ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
 ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine
 AOMR : Autorité organisatrice de la mobilité régionale
 ARPE Normandie : Association régionale de promotion de l'écoconstruction
 CA : Chambre d'Agriculture
 CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites entreprises du Bâtiment
 CAUE27 : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Eure
 CCAS : Centre communal d'action sociale
 CCI : Centre du commerce international
 CCRS : Communauté de Communes Roumois Seine
 CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
 CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
 CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
 CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
 CUMA : Coopérative d'utilisation des matériels agricoles
 DDT : Direction départementale des territoires
 DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 EGALIM (loi) : Etats généraux de l'Alimentation (2018)

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunales
 FFB : Fédération française du Bâtiment
 FIBOIS Normandie : Association normande de la filière bois
 GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
 LEADER : Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale
 LPO : Ligue de protection des oiseaux
 LTECV : Loi pour la transition énergétique et la croissance verte
 ONF : Office national des forêts
 ORE : Obligations réelles environnementales
 OPAH : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
 PAQA : Plan d'amélioration de la qualité de l'air
 PAT : Plan alimentaire territorial
 PCAET : Plan Climat Air Energie territorial
 PDU : Plan des déplacements urbains
 PGDH : Plan de gestion durable des haies
 PLPDMA : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
 PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
 PMS : Plan de mobilité simplifié
 PNACC : Plan national d'adaptation au changement climatique
 PNR : Parc naturel régional
 PNSE : Plan national Santé Environnement
 PPA : Plan de protection de l'atmosphère
 PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie
 PRECOVAL : Syndicat de prévention, collecte et de valorisation des déchets, sur l'ouest de l'Eure
 PPRI : Plan de prévention du risque inondation

- PREPA : Plan de réduction des polluants atmosphériques
- PRGPD Normandie : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- PRSE : Plan régional Santé-Environnement
- PRQA : Plan régional pour la Qualité de l'air
- PUQA : Plan d'urgence pour la qualité de l'air
- SAEPRP: Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Risle et Plateau
- SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SAR : Schéma d'aménagement régional
- SERPN : Syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg
- SCoT : Schéma de Cohésion territoriale
- SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- SDE76 : Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime
- SIEGE27 : Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz de l'Eure
- SOLiHA : Solidaires pour l'habitat (anciennement réseau PACT et Réseau Habitat et Développement)
- SMGSN : Syndicat mixte de gestion de la Seine normande
- SNBC : Stratégie nationale Bas Carbone
- SPRH: Service Public de la Rénovation de l'Habitat
- SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- SRCAE : Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie
- SRU : Solidarité et renouvellement urbain
- TEOMi : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative
- TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes
- UDAP : Unités départementales de l'architecture et du patrimoine
- URCOFOR Normandie : Union régional des collectivités forestières de Normandie
- ZAEnR : Zones d'accélération des énergies renouvelables
- ZFE-m : Zones de faible émission mobilités



Communauté de communes Roumois Seine

Plan Climat-Air-Energie Territorial

Nous contacter :

SARL VE2A - Siège Social

Moulin Marc d'Argent
3 rue des petites eaux de
Robec -76000 ROUEN
Tel.: 09 72.33.32.84
contact@ve2a.com
SIRET :
512.770.884.00033

Agence Paris

Le « cinq »
5 Rue de Savoie - 75006 PARIS
+33 1 43 26 66 39

Agence Océan Indien

Cour de l'Usine
La Mare
97438 Sainte-Marie